

Commune de Laroque d'Olmes

32, rue de l'hôtel de ville
09 600 LAROQUE d'OLMES

Ville de Laroque d'Olmes



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

MAPA

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ
NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES
POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Marché public de fournitures courantes et services à procédure adaptée

Passé en application des articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 et de l'ordonnance n° 2015-899 relatifs aux marchés publics

Sommaire

Contenu

Article 1. Désignation des parties.....	3
Article 2. Contenu du marché.....	3
2.1 Objet du marché.	3
2.2 Durée du marché.....	3
2.3 Décomposition en postes.....	3
2.4 Date de commencement d'exécution de la prestation.....	3
Article 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	4
3.1 Pièces particulières.....	4
3.2 Pièces générales (non jointes).....	4
Article 4. Lieu de livraison de la fourniture.....	4
Article 5. Services demandés.....	4
5.1 Aide à la gestion.....	4
5.2 Relation clientèle et commerciale de proximité.....	5
5.3 Relation titulaire et gestionnaire de proximité.....	5
Article 6. Volumes concernés.....	5
Article 7. Prix	6
7.1 Modalités d'établissement des prix.....	6
7.2 Révision des prix	6
7.3 Pénalités et Résiliation.....	6
7.3.1 Pénalités.....	6
7.3.2 Résiliation.....	7
Article 8. Facturation et paiement.....	7

Article 1. Désignation des parties

Les parties contractantes sont :

La Commune de Laroque d'Olmes, représentée par Patrick Laffont, Maire, d'une part,

ET

Le titulaire du marché au sens de l'article 2-1 du CCAG, désigné dans l'acte d'engagement, d'autre part.

Article 2. Contenu du marché

2.1 Objet du marché

Le marché comprend la fourniture du gaz, l'acheminement et la livraison jusqu'au point de comptage client; il comprend également l'utilisation des réseaux de transport et de distribution ainsi que les conditions standards de livraison et les services associés.

2.2 Durée du marché

La durée du marché est fixée à 36 mois (TRENTE SIX MOIS) à compter de la date de début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel, établie au 1^{er} juillet 2017.

2.3 Décomposition en postes

L'ensemble des fournitures fait l'objet d'un marché unique et est réparti en 2 postes définis comme suit :

Poste n°1 : abonnement mensuel (Prix forfaitaire pour la durée du marché)

Poste n°2 : prix du Mwh

2.4 Date de commencement d'exécution de la prestation

Le début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel est fixé au 1^{er} juillet 2017.

Article 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous.

3.1 Pièces particulières

- L'acte d'engagement, complété par l'offre financière détaillée du titulaire ;
- Le présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières ;
- Le règlement de Consultation ;
- Le mémoire technique établi par le titulaire ;
- Le bordereau de prix.

3.2 Pièces générales (non jointes)

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services ;
- Les normes françaises homologuées.

Le titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance de ces textes, et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant son activité ou les installations concernées.

L'ensemble de la fourniture doit être conforme aux prescriptions des décrets, arrêtés, règlements, normalisation et à celles de tous textes subséquents en vigueur au premier jour du mois d'exécution des prestations.

Article 4. Lieu de livraison de la fourniture

Le gaz naturel vendu par le titulaire est destiné aux points de livraisons figurant sur le tableau ci-dessous :

Etablissement	Profil	N° PCE	Adresse
Centre de loisirs	PO12	23363386365860	Rue Denis Papin
Espace Mermoz	PO12	23318958031377	Rue Jean Mermoz
Mairie	PO12	23310709086556	Rue de l'Hôtel de Ville
Stade	PO12	23381620838823	Rue Gabriel Péri
Cantine	PO12	23354269144480	Rue George Sand
Bâtiment Elisée Maury	P011	23383791570866	Rue du 19 Mars 1962
Ecole Joliot Curie	PO12	23362518059052	Rue Joliot Curie

Article 5. Services demandés

Les services attendus par la ville de Laroque d'Olmes pour l'ensemble des points de livraison sont listés ci-après.

5.1 Aide à la gestion

Son prix est inclus dans le prix de la fourniture de gaz naturel. Le mémoire technique établi par le titulaire indique les outils d'aide à la gestion.

5.2 Relation clientèle et commerciale de proximité

Son prix est inclus dans le prix de la fourniture de gaz naturel. Le mémoire technique établi par le titulaire décrit la relation clientèle assurée par des interlocuteurs identifiés du titulaire.

5.3 Relation titulaire et gestionnaire de proximité

Son prix est inclus dans le prix de la fourniture de gaz naturel. Le mémoire technique établi par le titulaire indique les conditions dans lesquelles s'exécuteront les relations du titulaire avec le gestionnaire de réseau.

Pour un changement de fournisseur, le titulaire du marché assure les formalités de changement de fournisseur auprès du distributeur afin qu'il n'y ait pas de rupture d'approvisionnement. Dans ce cadre, le titulaire gère avec le précédent titulaire des contrats de fourniture de gaz de la collectivité :

- La fin des contrats ;
- La mise en service de la distribution ;
- Toutes sujétions nécessaires à l'approvisionnement, la distribution, le fonctionnement des installations de la collectivité dans des conditions optimales.

Article 6. Volumes concernés

Les historiques des consommations mentionnés ci-après sont donnés à titre indicatif, ils ne constituent pas un engagement de consommation. Ils sont désignés **en Mwh/an**.

Il ne pourra y avoir de pénalités sous quelque forme qu'elle soit si la consommation annuelle n'est pas identique à la consommation indiquée dans ce marché.

Désignation	N° PCE	CAR
Centre de loisirs - Rue Denis Papin	23363386365860	70.63
Espace Mermoz - Rue Jean Mermoz	23318958031377	56.87
Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville	23310709086556	80.25
Complexe sportif - Rue Gabriel Péri	23381620838823	172.80
Restauration scolaire - Rue George Sand	23354269144480	100.09
Bâtiment Elisée Maury - Rue du 19 Mars 1962	23383791570866	0.147
Ecoles Joliot Curie - Rue Joliot curie	23362518059052	100.5

Article 7. Prix

7.1 Modalités d'établissement des prix

Les prix indiqués par les fournisseurs dans l'acte d'engagement comprennent :

- la molécule
- l'acheminement du gaz, y compris l'acheminement local et livraison,
- l'assistance pour l'optimisation permanente du contrat auprès du gestionnaire de réseau

Ils couvrent en outre, tous frais accessoires tels que les frais de constitution de dossiers administratifs, documentations et autres.

Les taxes et contributions parafiscales sont indiquées à part et doivent être comprises dans le montant de l'offre. Les montants facturés pour celles-ci seront ceux conformes à la législation en vigueur au jour de la livraison.

7.2 Révision des prix

Le prix unique du gaz naturel est soit :

- ferme, non actualisable, non révisable, non indexable, non revalorisable pour la durée de l'offre,
- soit indexés selon une règle explicite et précise, incluant l'hypothèse d'une suppression ou d'une modification structurelle du tarif réglementé gaz de référence.

7.3 Pénalités et Résiliation

7.3.1 Pénalités

- Pénalités pour discontinuité de fourniture :

Tous les coûts financiers résultant de la défaillance du titulaire, notamment la défaillance de fourniture de gaz au réseau de distribution, seront à la charge du titulaire du marché.

- Exécution par défaut :

Conformément à l'article 32 du CCAG/FCS, il peut être pourvu par l'Acheteur à l'exécution de la fourniture aux frais du titulaire dans le cas de retard ou de défaut d'exécution dans les livraisons.

S'il n'est pas possible à l'Acheteur de se procurer dans les conditions qui lui conviennent, une fourniture conforme à celle prévue au marché, il aura la faculté de pourvoir aux besoins de la Commune en faisant appel à un fournisseur de son choix. Dans ce cas, le titulaire n'a pas droit de regard sur l'exécution des prestations à ses frais et risques.

S'il en résulte une différence de prix, celle-ci sera à la charge du fournisseur défaillant et imputée d'office en déduction sur le montant du prochain paiement effectué à son profit.

La diminution des dépenses ne lui profite pas.

7.3.2 Résiliation

- En cas d'inexécution par le titulaire de ses obligations, la personne responsable du marché se réserve le droit de mettre fin à tout moment à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celui-ci par une décision de résiliation, qu'il y ai faute ou non du titulaire.
- En cas de résiliation du marché aux torts du titulaire par référence à l'article 28 du CCAG/FCS, le titulaire est informé par écrit de la décision de la personne responsable du marché, en recommandé avec accusé de réception et peut présenter ses observations dans un délai de quinze jours.

Outre les clauses de résiliation du marché prévues ci-dessus, toute inobservation des clauses du marché ou manquement aux obligations contractuelles, entraînera la résiliation du marché de plein droit à l'expiration du délai de mise en demeure.

- Passé ce délai, et sans règlement à l'amiable du litige, la décision de résiliation du marché est notifiée en recommandé avec AR. Dans ce cas, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Article 8. Facturation et paiement

Le candidat remettra un modèle de facture unique contenant la facture proprement dite et son annexe qui répondront aux exigences prévues au présent cahier des charges.

Les fournitures seront payées après service fait suivant les règles de la comptabilité publique, dans les conditions prévues à l'article 8 du CCAG/FCS.

Il sera établi une facture tous les deux mois qui comportera notamment les mentions légales suivantes :

- Le nom, n° SIRET et l'adresse du créancier
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement
- Le numéro et la date du marché
- Les coordonnées de l'interlocuteur identifié pour la relation clientèle
- La référence du point de livraison, le numéro du compteur gaz et de contrat
- Le nouvel index(en m3) et sa date de relève
- L'index de la relève précédente(en m3) et sa date de relève

- La fourniture livrée (en m3)
- La valeur du PCS
- La quantité de KWh consommés
- Le prix du KWh hors TVA
- Le montant hors TVA de la fourniture, terme de quantité, exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour
- Le montant de l'abonnement, terme fixe
- Le montant des taxes et contributions

Le paiement s'effectuera dans les 30 jours suivant la date de réception des factures conformes.

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE

A, le

Pour le soumissionnaire,
Son représentant légal
(Cachet, Nom et qualité du signataire, signature)